



**L'«IRRÉGULARITÉ» DE L'IMMIGRATION EN MAURITANIE :  
UNE APPRÉHENSION NOUVELLE, CONSÉQUENCE D'ENJEUX  
MIGRATOIRES EXTERNES**

*Ali Bensaâd*

---

**CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/76**

---

**Série sur la migration irrégulière**

*Module socio-politique*

Projet de coopération sur les questions liées  
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration  
et à la circulation des personnes



**CARIM**  
**Consortium euro-méditerranéen pour**  
**la recherche appliquée sur les migrations internationales**

**Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière**  
**module socio-politique**  
**CARIM-AS 2008/76**

**L'«irrégularité» de l'immigration en Mauritanie : une appréhension**  
**nouvelle, conséquence d'enjeux migratoires externes**

Ali Bensaâd

Géographe, Maître de Conférence, Université de Provence (Aix-Marseille I) et Enseignant  
chercheur IREMAM/CNRS (Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et  
Musulman), Aix en Provence

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008).

Ces articles seront également discutés à l'occasion d'une autre rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009). Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2008, Institut universitaire européen  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : [forinfo@eui.eu](mailto:forinfo@eui.eu)

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):  
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.carim.org/Publications/>  
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

## **CARIM**

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : [www.carim.org](http://www.carim.org)

### *Pour plus d'information*

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies  
European University Institute (EUI)  
Villa Malafasca  
Via Boccaccio, 151  
50133 Firenze (FI)  
Italy  
Tel: +39 055 46 85 878  
Fax: + 39 055 46 85 755  
Email: [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

### **Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## **Résumé**

La présente note analytique met en exergue les enjeux et dynamiques de la migration irrégulière en Mauritanie.

Alors que la Mauritanie est plus concernée que les autres pays du Sud de la Méditerranée par la question de l'immigration et qu'elle s'y est confrontée plus tôt, la problématique de son «irrégularité» ne s'y est posée que bien plus récemment. L'auteur argumente que si celle-ci commence à se poser, aujourd'hui, c'est moins en fonction de considérations internes que d'enjeux externes. L'europanisation des enjeux migratoires, ignorant les spécificités historico-sociales du pays et focalisée sur le seul souci d'identifier des mouvements irréguliers vers l'Europe, risque d'aboutir à des tensions entre réalités sociétales et cadre légal et générer ainsi des situations d'irrégularité artificielles.

## **Abstract**

This analytical note highlights the major migratory parameters that help shed light on the problem of irregular migration in Mauritania. Whereas Mauritania was more concerned with various issues stemming from immigration and even earlier confronted to those realities than neighboring countries in the Southern Mediterranean Region, the question of irregularity has only recently come to the forefront.

The author argues that irregular migration in Mauritania is less the result of internal considerations than external variables. Hence, the 'europeanisation' of migratory dynamics ignoring the historical and social specificities of the country and revolving around the necessity of identifying irregular movements to Europe could create tensions and discrepancies between societal realities on the one hand and the legal framework on the other, and thus generate artificial situations of irregularity.

## Introduction

Alors que la Mauritanie est plus concernée que les autres pays du Sud de la Méditerranée par la question de l'immigration et qu'elle s'y est confrontée plus tôt, la problématique de son «irrégularité» ne s'y est posée que bien plus récemment. Et si celle-ci commence à se poser, aujourd'hui, c'est moins en fonction de considérations internes que d'enjeux externes, ceux découlant de son passage au statut de zone de transit pour l'Europe.

L'immigration est un phénomène relativement ancien dans cet Etat dont il a précédé et accompagné la naissance, il y a 50 ans, pour répondre déjà aux besoins multiples de sa construction, notamment pour donner les bases infrastructurelles et urbaines à une entité créée, volontairement, ex-nihilo, par l'ancienne puissance colonisatrice. Elle n'a cessé d'acquérir de l'importance avec le développement et l'urbanisation qui s'est généralisée à tout le pays.

Évaluée à au moins 200.000 personnes, soit 7% de la population, elle constitue un phénomène sociétal majeur et un élément structurel important de la société mauritanienne.

Si la Mauritanie est une terre d'immigration de subsahariens venant de pays identifiés comme les principales zones pourvoyeuses de mouvements migratoires irréguliers vers le Maghreb et l'Europe et qu'aujourd'hui elle est devenue une des routes majeures empruntées par ceux qui s'y destinent irrégulièrement, l'immigration en Mauritanie, telle qu'elle s'inscrit à l'intérieur du pays, ne relève pourtant nullement de l'irrégularité et occupe une place structurelle et jusque là acceptée dans la société mauritanienne. Certes, cette immigration n'est ni formalisée, ni gérée ni contrôlée par l'Etat. Pourtant, elle n'est ni transgressive ni illégale. Elle est tout simplement livrée à l'informel qui est, par ailleurs, au cœur du fonctionnement d'un pays resté longtemps, et le demeurant pour beaucoup, en marge de la modernité. Le déficit de formalisation qui régit l'immigration au même titre que l'essentiel de la vie socio-économique de la Mauritanie ne relève pas de la transgression mais de la persistance de modes de régulation traditionnels qui se sont prolongés dans la modernité et qui confirment leur efficacité dans le domaine de l'immigration. Alors que le pays est un des plus pauvres au monde et qu'il reste marqué par des conflits politico-ethniques vifs marginalisant des ethnies qui sont les mêmes qui fournissent l'essentiel des migrants, l'immigration non seulement ne produit pas de tensions spécifiques mais elle échappe même à ces conflits. Le fait que les compétitions sociales pourtant âpres autour de ressources rares et les compétitions politiques instrumentant les appartenances ethniques ne se soient pas déportées sur le terrain de l'immigration, prouve que même informelle, cette dernière a une place socialement légitime et convenue même si elle n'est pas formellement légalisée et «régulière» au sens moderne. Le cas mauritanien invite donc à revisiter la notion même d'«irrégulier». Cette nécessité s'impose d'autant que la projection, nouvelle, d'une partie des migrants sur l'Europe faisant de la Mauritanie un nouvel espace de transit vers celle-ci, conduit les pays européens à faire endosser leurs attentes de contrôle de cette immigration par ce pays sans toujours tenir compte de ses spécificités historiques et sociales.

A son statut de pays d'émigration (essentiellement vers l'Europe pour les populations négro-africaine et l'Afrique de l'Ouest pour les populations maures) et de pays d'immigration (immigration en provenance également de l'Afrique de l'ouest essentiellement), la Mauritanie ajoute une nouvelle identité migratoire, celle de pays de transit vers l'Europe. C'est dans ce contexte global et sur incitation et «accompagnement» européen que la question migratoire sort des mécanismes de régulation informels qui la gèrent jusque là pour intégrer un agenda politique et social mauritanien calé sur les préoccupations européennes d'autant que l'Etat, maillon faible du Maghreb, est fortement tributaire de l'Europe. Aussi, la question migratoire est devenue centrale dans les rapports de la Mauritanie avec les pays européens au risque d'eupéaniser les enjeux migratoires mauritaniens, ignorant les réalités sahélo-sahariennes et les spécificités historico-sociales du pays. C'est paradoxalement la mise en conformité avec les standards légaux européens qui risque d'aboutir à des tensions entre réalités sociétales et cadre légal et générer ainsi, artificiellement, des situations

d'irrégularité. Et au delà des tensions sociales et régionales générées, la Mauritanie risque de perturber son propre système socio-économique basé pour une large part sur l'immigration mais aussi sur l'émigration de ses propres réseaux commerçants dans ces mêmes pays d'où proviennent les migrants installés en Mauritanie.

### **L'immigration en Mauritanie comme corollaire d'un processus d'interpénétration régional**

Si la Mauritanie a été propulsée au devant de la scène migratoire internationale au milieu des années 2000 lorsque sous l'effet du durcissement de la répression des flux migratoires subsahariens au Maroc et leur rabattement vers le Sud, Nouadhibou est devenue une des nouvelles plateformes de passage de l'immigration irrégulière vers l'Europe, l'immigration y est, en fait, beaucoup plus ancienne. Plusieurs décennies avant que n'émerge l'immigration irrégulière vers l'Europe, l'immigration était massivement présente en Mauritanie. A la naissance même de l'Etat mauritanien, il y a 50 ans, elle était un élément majeur du paysage socio-économique et fut l'élément moteur de la construction d'un pays qui, entité créée volontairement, ex nihilo, par l'ancienne puissance colonisatrice, faisait face à d'énormes besoins notamment pour se doter d'une base infrastructurelle et urbaine. Il est utile de noter que l'immigration y était donc déjà présente et importante à un moment où un pays comme l'Espagne, devenu destination de l'immigration irrégulière qui traverse actuellement la Mauritanie, était, et pour longtemps encore, un pays exclusivement d'émigration. Importante dès le départ et fondée sur l'exercice des métiers et services urbains, cette immigration, n'a cessé d'accroître son poids grâce notamment à l'explosion urbaine exceptionnelle qu'a connue le pays et au développement de l'activité minière et de la pêche devenue ressources principales et exercées essentiellement par les migrants.

Dans ce pays où la vie socio-économique reste régie par les référents ethniques et statutaires, les populations autochtones maures, majoritaires, s'adonnent plus au commerce et à l'élevage et maîtrisent peu les activités urbaines, l'entreprise artisanale ou industrielle qui ont toujours été largement assumées par l'autre composante ethnique, minoritaire, négro-mauritanienne et pour partie sénégalaise et, ensuite, dans son prolongement, par des populations plus largement ouest africaines. L'explosion urbaine et le passage brutal et massif d'une société nomade à une société urbaine, multipliant la demande sur ce terrain, ont favorisé l'accroissement des effectifs de cette immigration et l'élargissement de son aire de provenance.

Pour mesurer l'importance de ce processus, il faut rappeler que les nomades qui constituaient les trois quarts du pays à l'indépendance (1960), ne sont plus aujourd'hui qu'une «relique», évalués entre 3 et 5% de la population. La sédentarisation s'est accompagnée d'un exode massif vers les villes. Pays le moins urbanisé du Maghreb ou d'Afrique de l'Ouest avec à peine 3% de sa population vivant dans des villes dont aucune ne dépassait les 10.000 habitants, aujourd'hui la Mauritanie est majoritairement urbaine et le quart de sa population vit dans la seule Nouakchott, la capitale, qui est passé de 8.000 à 700.000 habitants en 40 ans multipliant ses effectifs par presque cent!

Et pour prendre la mesure de l'importance de l'immigration, il suffit de rappeler que les immigrés représentent au moins 7% de la population, soit une proportion bien plus élevée que dans les pays de la rive Nord méditerranéenne alors que la Mauritanie, à contrario de ces derniers, figure parmi les 24 pays les plus pauvres au Monde. Mais son impact tient surtout à sa très forte concentration dans les deux grandes villes Nouakchott et Nouadhibou où elle représente 20% de la population de la première (140.000) et 30% de celle de la deuxième (40.000). On remarquera que la proportion de loin la plus importante des migrants (plus des trois quarts) se situe à Nouakchott et non à Nouadhibou, devenue ville de passage vers l'Europe. L'importance de l'immigration dans cette dernière ville, un habitant sur trois, s'explique par le fait que Nouadhibou est la capitale économique et industrielle de la Mauritanie et non par sa position d'interface avec les Canaries qui ne fut valorisée par la migration irrégulière vers l'Europe que récemment, plus de quarante ans après que Nouadhibou soit devenue un creuset migratoire cosmopolite.

L'immigration s'est diffusée en Mauritanie en utilisant deux types de passerelles : les réseaux ethniques et les réseaux corporatifs qui eux-mêmes se combinent souvent. Ces deux lignes ont permis, chacune, un ancrage qui a contourné les possibles éléments de conflictualité.

La ligne ethnique trouvera un élément favorisant dans le fait que sur les deux rives de la vallée du fleuve Sénégal (l'une située en Mauritanie, l'autre au Sénégal), se déploie le même terroir socio-ethnique dont la profondeur est plus importante dans l'arrière pays sénégalais. D'une part la circulation à l'intérieur de ce terroir est intense, irrépressible et tolérée et l'imposition de la frontière, en créant des différentiels, a contribué à la stimuler encore plus. Ainsi la situation de «transnationalité» à posteriori, comme conséquence d'une imposition arbitraire de frontières, apparaît dans les faits comme artificielle et tempère les difficultés qui pourraient entraver la circulation. Même si la circulation migratoire est sortie du cadre de ce terroir et concerne des migrants en provenance de toute l'Afrique de l'Ouest, ce dernier, constitué des mêmes populations négro-africaines de part et d'autre du fleuve, aura servi de matrice aux mouvements transnationaux futurs dont l'importance et l'aire s'élargiront. D'autre part, la complémentarité de ce terroir avec l'espace maure, en diffusant d'abord les populations négro-mauritaniennes au sein de cette espace, y faciliteront l'ancrage des migrants négro-africains des autres régions de l'Afrique de l'Ouest. Cette complémentarité, qui s'est toujours traduite par une segmentation professionnelle fondée sur une base ethnique (qu'on peut schématiser en Maures commerçants et éleveurs d'une part et négro-africains sédentaires villageois pratiquant l'agriculture, la pêche et l'artisanat), en se prolongeant dans la modernité par une spécialisation professionnelle où les métiers qui ont connu la plus forte demande (activités urbaines, l'entreprise artisanale ou industrielle) ne sont pas pratiqués, jusque là, par les maures, évacue toute dimension de concurrence sur ces secteurs qui sont justement ceux où les étrangers sont dominants.

«L'échange d'Islam» entre Mauritanie et Sahel - où les confréries dans un mouvement d'aller-retour entre les deux ont tissé des trames denses - a joué un rôle indirect mais très fort dans la diffusion de l'immigration. Si les réseaux confrériques ne servent pas toujours directement comme supports au flux migratoires, il les favorisent d'abord en étant à l'origine d'une circulation spécifique très dense, la circulation religieuse, qui devient souvent une opportunité de migration mais surtout en offrant un ancrage et une protection en étant les seules structures dont l'ascendant moral a pu transcender les violents conflits qui ont secoué la région y compris les guerres ethniques violentes.

Enfin la présence d'immigrés en Mauritanie porte en elle, en creux, l'émigration des Mauritaniens à l'étranger, les deux se faisant miroir et illustrant d'un côté l'interpénétration entre les deux phénomènes et de l'autre celle de la Mauritanie avec son espace régional. En effet, si l'Afrique de l'Ouest, principalement le Sénégal et le Mali, est la principale zone de provenance des immigrés installés en Mauritanie, c'est la même zone, l'Afrique de l'Ouest, qui est le lieu de déploiement du réseau boutiquier maure qui l'émaille fortement, constituant un véritable pendant économique et humain à la présence d'immigrés en Mauritanie.

La diffusion de l'immigration s'est donc faite en Mauritanie comme aboutissement d'un processus d'interpénétration de cette dernière avec sa région, particulièrement son prolongement sahélien, mais elle l'a également activé.

### **Indispensable et non conflictuelle, l'immigration élément sociétal structurel**

Manifestant son importance par sa forte proportion dans la population et sa forte concentration dans les principales villes (Nouakchott la capitale politique et Nouadhibou la capitale économique), l'immigration manifeste surtout son importance par sa quasi domination dans des secteurs d'activités. Ces secteurs ont la double caractéristique d'être à la fois névralgiques pour l'économie mauritanienne et de ne pas être investis par les nationaux. Ce qui fait la présence des migrants tout à la fois indispensable et non concurrentielle donc non conflictuelle avec les nationaux. Cette domination s'exprime dans les multiples métiers urbains dont ceux très emblématiques comme les taxis, la mécanique, les réparateurs d'appareils tout usage mais surtout les différents corps de métiers du



bâtiment, l'activité manufacturière et particulièrement la pêche et l'activité minière qui sont les deux principales ressources du pays. Pour donner une mesure de cette importance, la pêche, première ressource du pays, est un secteur d'emploi quasi exclusif des étrangers et elle représente, dans la capitale économique Nouadhibou, 25 % des revenus et 38 % des emplois en 2000.<sup>1</sup> Ce secteur d'activité illustre bien d'ailleurs la nature et les évolutions du processus d'immigration en Mauritanie où des complémentarités anciennes ont abouti à une installation massive de migrants qui, aujourd'hui, sont le moteur de l'insertion du pays dans l'économie internationale moderne et de son pourvoie en devises. Informelle, dans la lignée des déplacements anciens, leur présence est aujourd'hui incontournable et incontestée et ils sont eux-mêmes à leur tour, à l'origine du développement de réseaux et entreprises transnationales qui se déploient informellement vers de multiples pays africains. La pêche, activité traditionnelle et ancestrale fait partie des «activités castées» et pratiquée à l'origine par la seule caste des pêcheurs qui se trouve principalement sur la rive sénégalaise du fleuve et qui, dans le cadre des «transhumances» de pêche ont traditionnellement circulé entre Sénégal et Mauritanie. Ils vont à la fois profiter et être un atout à la promotion de Nouadhibou, à l'extrême Nord du pays, comme pôle économique et port de pêche industrielle. Leur implantation est organisée par les filières ethniques qui la régulent en fonction des besoins même si les entrepreneurs de pêche vont jusqu'à les démarcher également au Sénégal. Leur utilité économique leur confère un poids social évident et le statut de «capitaine» de pêche est de l'ordre de la «notabilité». Mais si les entrepreneurs à la tête des grandes sociétés de pêche à l'internationale sont maures et associés à des entrepreneurs étrangers, les immigrants ont développé, à la marge, de véritables entreprises transnationales qui, pour être informelles, n'en sont pas moins vitales à l'économie locale et inscrivent celle-ci dans une autre forme de mondialisation qui se décline comme celle d'une densification des relations avec d'autres pays de la «périphérie», les pays d'Afrique de l'Ouest. En effet si une grande partie du poisson pêché est expédiée en occident, une autre partie importante également, moins «noble», est expédiée vers les autres pays d'Afrique de l'Ouest par des migrants originaires des pays de destination. Venu le plus souvent comme travailleurs ou commerçants, ils se sont construits une destinée d'entrepreneurs en valorisant la possibilité de récupérer et d'exporter les variétés de poisson négligées par les entrepreneurs maures et occidentaux. Ce poisson dit «africain» est récupéré et traité par des filières entrepreneuriales organisées par pays et qui traitent un type de poisson, en fonction des habitudes culinaires du pays en question.<sup>2</sup> C'est devenu une importante activité et un palier supérieur dans le parcours de certains migrants qui commencent par travailler comme ouvriers dans le conditionnement du poisson et, après avoir accumulé des fonds, se lancent dans l'entreprise à leur propre compte.

A l'image de cette illustration par le secteur du poisson, le processus est similaire dans les autres secteurs.

D'abord l'implantation des migrants se fait généralement par le biais de filières ethniques où s'insèrent des filières corporatives qui fonctionnent comme un relais entre migrants et possibilités du marché du travail, des sortes de bourses informelles et virtuelles de travail. Un relais par lequel passent les messages et informations sur les besoins, mais aussi les informations sur les moyens et conditions d'arrivée et un relais également pour l'accueil et l'insertion. C'est ainsi que chaque pays a ses structures : associations de migrants originaires du pays, «foyers d'accueil» (espaces d'hébergement et de restauration) mais plus efficacement, et de manière plus invisible, des réseaux ethniques, familiaux et corporatifs.

La venue des nouveaux migrants se faisant par le biais des membres de la communauté déjà installés, une forme d'autorégulation s'exerce en fonction des capacités d'emploi et d'accueil.

---

<sup>1</sup>Selon le RGPH 2000 de l'O.N.S.

<sup>2</sup>Les entreprises formelles de pêche détenues par des Maures en association avec des occidentaux commercialisent vers l'Europe Sole, Mérou et Crustacés essentiellement et vers l'Asie Sèche et Poulpe, délaissant le poisson «pauvre» et «africain» (Mulet, Dorade grise et Sargon). Les Nigériens préfèrent les petits requins nommés «Toyo» et les Ghanéens la Raie. Ce poisson est séché selon des modes différents en fonction des habitudes culinaires des pays de destination.

Le meilleur indicateur de cette autorégulation étant que dans ce pays pourtant pauvre mais où la pauvreté est concentrée surtout en milieu rural, les migrants, tous urbains et ayant soit des qualifications soit des savoirs faire dans les métiers peu qualifiés, ont en général un niveau de revenu qui se situe au niveau de la moyenne voire légèrement en dessus,<sup>3</sup> infirmant donc la perception de l'immigration comme une concurrence avec la main d'œuvre locale et une pression sur le niveau des salaires.

Le marché du travail se trouve partagé en segments ethniques avec des spécialisations même si celles-ci peuvent se recouper et que le secteur du bâtiment, avec ses diverses branches (maçonnerie, peinture, menuiserie, électricité etc.) est investi, mais à des degrés divers, par les migrants de toute origine. Ainsi si les Sénégalais sont présents dans quasiment tous les secteurs d'activité du fait de la proximité géographique et des liens historiques et ethniques, ils sont d'abord identifiés à la pêche dont ils ont le monopole (70% des pêcheurs sont sénégalais), ensuite à la mécanique et au taxi. Leur forte présence dans ces deux secteurs s'explique par le fait que la tribu commerçante maure des Ouled Bousbaa qui, malgré sa faiblesse numérique, dispose du dispositif diasporique le plus étendu, ont longtemps eu le monopole sur le transport et le commerce des pièces mécaniques liées au transport à partir de leur base sénégalaise. L'immigration sénégalaise spécialisée dans la réparation mécanique est liée à cette tribu dont elle a accompagné le déploiement commercial et le repositionnement à l'intérieur de la Mauritanie. Aussi sa localisation correspond avec les implantations commerciales de cette dernière (le quartier «Ksar» de Nouakchott). Les guinéens sont identifiés, à Nouakchott, à la domesticité. Leur frange chrétienne, en raison probablement des proximités générées par les mêmes référents religieux, trouve plus de possibilités chez les expatriés européens, position qui leur attribue une sorte de «plus-value» y compris auprès des populations maures. Mais à Nouadhibou, les guinéens sont plus identifiés à la couture même si les sénégalais sont, en nombre absolu, plus fortement présents sur ce secteur. Ils y supplantent également, de plus en plus, ces derniers dans le domaine des taxis bénéficiant d'une plus grande «efficacité mécanique» acquise sur les difficiles routes guinéennes dans un contexte de pénurie. Ce reclassement qui ne concerne que Nouadhibou, les sénégalais restant dominants dans le secteur des taxis à Nouakchott beaucoup plus proche du Sénégal, indique que si la présence des migrants n'est ni concurrentielle et conflictuelle avec les nationaux, elle n'est pas à l'abri des concurrences et des reclassements au sein même des migrants même si, en général, les lignes des «partages territoriaux» ne bougent pas trop. Le contexte géopolitique peut rééquilibrer, beaucoup plus fortement les rapports à l'intérieur des immigrants. Ainsi la crise ethno-nationaliste qui a opposé Maures blancs et Négro-mauritaniens, en se transformant, temporairement, en une crise régionale mauritano-sénégalaise, a permis aux immigrants maliens (le Mali étant l'autre voisin direct pourvoyeur d'immigrants en Mauritanie) de prendre plus d'importance et de grignoter des «territoires» sénégalais. Les Ghanéens sont identifiés au travail du cuir, la cordonnerie, la transformation du poisson et la coiffure. Ces deux dernières activités identifient également les Nigériens. Les béninois sont plus connus dans le domaine de l'entreprise de construction.

Les migrations anciennes comme celles des pêcheurs étaient collectives alors qu'elles sont plus individuelles actuellement même en utilisant les réseaux ethniques. Mais on assiste à des migrations individuelles qui se font «en saut de puce» à travers l'espace ouest africain et dont certains aboutissent en Mauritanie. C'est le cas notamment de commerçants ou entrepreneurs divers.

L'immigration ne se réduit d'ailleurs pas à celle du travail mais elle est aussi celle de l'entrepreneuriat. Celui-ci émerge au cours de périodes où des migrants se forment des compétences et les valorisent en Mauritanie. C'est le cas d'un certain nombre d'entrepreneurs en bâtiment, béninois ou congolais qui, à une échelle bien plus réduite, cohabitent à côté des Maures majoritaires comme propriétaires même si la main d'œuvre est totalement immigrée. L'entrepreneuriat peut émerger comme filon mis à jour pendant le travail en immigration comme ce fut le cas pour les entreprises de traitement du poisson à destination des pays africains (et qui trouve comme pendant l'importation de produits exotiques des pays de destination du poisson séché). Mais il peut aussi être le résultat du

---

<sup>3</sup> ALPFD Monographie Migrants et emploi, 2005

développement d'une activité artisanale qui prospère. C'est le cas de la couture et de la confection où des artisans sénégalais et guinéens ont développé des dizaines d'ateliers employant des dizaines d'ouvriers. Un couturier sénégalais a même atteint la dimension d'une grande usine et emploie plus d'une centaine de personnes. Trois de ces entrepreneurs sont même devenus d'importants importateurs de tissus de Chine dont ils combinent la transformation et la vente aux revendeurs grossistes.

On peut estimer à 10% la part des migrants établis à leur propre compte allant du simple artisan n'employant pas d'autre main d'œuvre que la sienne à des entrepreneurs pouvant employer plusieurs dizaines de personnes. Ainsi à Nouadhibou, nous avons pu dénombrer sur près de 1000 ghanéens y travaillant, une centaine d'entre eux établie à son propre compte.

L'importance de l'entreprise dénote que l'immigration est loin d'être confinée à la marge et sa provenance de pays dont le niveau de prospérité est bien supérieur à celui de la Mauritanie illustre de son côté qu'il ne s'agit pas uniquement d'une immigration de survie mais qu'elle se nourrit des opportunités d'échanges, d'affaires et des disparités de savoir-faire générés par les différentiels et les divergences d'évolution.

### **L'immigration : une inscription socio spatiale prégnante et informelle à la fois**

Du fait de son poids démographique, de sa position stratégique dans les secteurs clés de l'économie et surtout de son caractère complémentaire et non concurrentiel avec la main d'œuvre et les entrepreneurs locaux, l'immigration occupe une place structurelle et acceptée dans la société mauritanienne.

Cette intégration du fait migratoire s'exprime à de multiples niveaux. Elle s'exprime dans le niveau de revenu des migrants qui se situe au niveau de la moyenne voire légèrement supérieur ainsi que par la forte proportion d'entrepreneurs ou de travailleurs à leur propre compte. Elle s'exprime aussi dans leur inscription spatiale. Si la concentration des migrants à Nouakchott dans deux quartiers principaux (Sebkha et Mina) exprime bien une forte ségrégation spatiale, celle-ci est d'abord une ségrégation ethnique qui concerne la société mauritanienne elle-même et la fracture entre ses deux composantes (maure d'une part, négro-africaine d'autre part), les migrants étant négro-africain voire le plus souvent de la même ethnie que les mauritaniens noirs, ils ont donc trouvé ancrage dans ces quartiers. La situation est inverse à Nouadhibou, ville économique «nouvelle», non marquée par l'identité maure, et où l'inscription spatiale des migrants n'est pas conditionnée par leur statut de migrants mais plutôt par leur situation sociale. C'est ainsi que les migrants ont été partie prenante du desserrement urbain qu'ont connu les populations autochtones devant la dégradation du centre ville où se concentrent les nouveaux arrivants et les moins biens lotis parmi les migrants. Enfin au-delà de leur poids économique, les migrants ont un réel poids social qui imprègne même les ambiances urbaines et qu'on peut mesurer en creu : les jours de fêtes religieuses ou confrériques, les villes paraissent désertes et surtout la disparition de nombre de services ou la pénurie de certains produits comme le poisson devenu essentiel dans l'alimentation même des maures. Enfin, le fait que l'immigration ait pu échapper aux conflits ethno nationalistes qui ont pourtant déchiré la Mauritanie dans un contexte de compétitions sociales dures autour de ressources rares, et alors que souvent les migrants appartiennent aux mêmes ethnies négro-africaines persécutées, prouve que celle-ci a un rapport non conflictuel à la société mauritanienne. Elle a même créé une telle situation d'imbrication avec les deux pays bordiers (Sénégal et Mali) et elle aboutit à une situation potentielle de véritable «intégration régionale humaine par le bas» qui prévient les situations conflictuelles qui peuvent surgir entre ces pays. Ainsi si dans le passé plusieurs conflits ont éclaté et se sont soldés par le renvoi mutuel de populations, la forte imbrication actuelle des populations pousse à les prévenir comme lors des divergences (ré)apparues entre le Sénégal et la Mauritanie en 2000 sur la question de l'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal qui ont donné lieu à un forçage des «notabilités» et de certains politiques pour qu'il n'y ait pas d'impact sur les populations migrantes, ce qui a contribué, de fait, à éloigner la tension.

Autant d'éléments qui affirment la réalité de l'immigration, son importance et sa place socialement légitime et convenue. Pourtant, elle n'est pas formellement légalisée et «régulière» au sens moderne.

Elle s'est établie comme un processus progressif, «par le bas», et régulée par les seuls canaux sociaux informels et traditionnels qui régissent d'ailleurs l'essentiel de la vie socio-économique mauritanienne. L'absence de régulation officielle par l'Etat ne s'explique pas seulement par les faibles capacités de contrôle et de régulation de ce dernier mais surtout par son absence de la sphère socio-économique et l'absence de prétention à la régir. Aussi si elle n'est ni formalisée, ni gérée ni contrôlée par l'Etat, elle n'en est pas pour autant transgressive ou illégale et elle n'a de ce fait jamais constitué un enjeu pour ce dernier.

## **L'eupéanisation des enjeux migratoires en Mauritanie**

C'est le passage au milieu des années 2000 de la Mauritanie, notamment de sa ville portuaire Nouadhibou, au statut d'espace de transit vers l'Europe qui va faire de cette immigration un enjeu. Le migrant légal en Mauritanie devient un potentiel migrant illégal vers l'Europe. Cette immigration devient ainsi un enjeu pour les Européens qui transfèrent leurs appréhensions sur l'Etat mauritanien.

En effet, comme aboutissement d'un long processus de désenclavement et d'intégration dans les flux d'échange entre Sahel et Méditerranée (grâce notamment à l'achèvement de la route transsaharienne atlantique Tanger-Dakar en passant par Nouadhibou, Nouakchott et Rosso, commencée en 2002 pour sa portion mauritanienne et celui auparavant de la «route de l'espoir» reliant le Mali à Nouakchott), la Mauritanie est devenue un espace de transit dont l'importance s'est accrue avec le durcissement de la politique de répression au Maghreb et le glissement du cordon sanitaire européen de plus en plus au Sud.

C'est dans ce contexte global et sur incitation et «accompagnement» européen que la question migratoire sort des mécanismes de régulation informels qui la gèrent jusque là pour intégrer l'agenda politique et social mauritanien. Or cet agenda est calé sur les préoccupations européennes et ce sont les représentants locaux des instances européennes qui ont poussé autant à la révision du cadre légal qu'à l'installation de cadres de concertation sur ces thématiques ou même à commanditer des études.

Si la Mauritanie s'est illustrée comme le pays le plus coopératif sur la question (disponibilité qui s'explique par son statut de maillon faible du Maghreb et également par le coup d'Etat qui donnait à ses auteurs un besoin de reconnaissance), sa disponibilité s'est limitée à la dimension sécuritaire et extérieure. A la «résistance» à se concevoir comme pays d'immigration, générale au Maghreb, s'ajoute en Mauritanie l'habitude d'une gestion implicitement livrée à une régulation informelle confortée par la faiblesse de l'Etat en général et de ses instruments de contrôle et de mesure. Aussi y a-t-il une appréhension à devoir donner des réponses juridiques sociales à une réalité qui échappe à un Etat qui n'est pas en mesure de réguler. Ainsi les différentes structures mises en place sous impulsion de la commission européenne, du HCR ou de l'OMI (Groupe interministériel sur la migration, Forum sur la migration sous la présidence du ministère de l'intérieur...), une fois la transition politique achevée,<sup>4</sup> sont rentrées en latence exprimant le fait que pour les nouvelles autorités la question de l'immigration ne faisait pas partie de ses préoccupations prioritaires. Ainsi, sur le plan interne, la question continue à être traitée par les seuls services sécuritaires. Par contre, elle est devenue une des questions centrales des rapports de la Mauritanie avec les pays européens et elle est traitée, à ce titre au plus haut niveau. C'est dans ce pays que ces derniers sont allés le plus loin dans l'externalisation de la question migratoire. C'est là que le premier centre de rétention fut ouvert par l'Europe en pays tiers Sud (avec la symbolique malheureuse qu'il s'agit d'une ancienne école) aménagé directement par la guarda civile et la croix rouge espagnoles. Des vedettes et des hélicoptères également espagnols surveillent les côtes mauritaniennes. La Mauritanie a signé des accords de réadmission avec quasiment tous les pays européens et qui concernent non seulement ses nationaux mais également ceux présumés ayant transité par son territoire. Mais il semblerait que la faiblesse de cet Etat (notamment pendant la

---

<sup>4</sup> Au cours d'un processus qui a duré 19 mois, les militaires qui avaient pris le pouvoir ont organisé la passation de celui-ci à un gouvernement civil élu.

période de transition gérée par les militaires qui avaient besoin d'une reconnaissance et d'un appui occidental) ait conduit les pays occidentaux, et particulièrement l'Espagne, à se décharger abusivement sur lui. L'affaire du bateau «Marine One» en a été une des illustrations les plus fortes. Ce bateau (qui transportait près de 400 migrants, asiatiques pour l'essentiel, et avait démarré du golf de Guinée), s'est retrouvé dans les eaux territoriales espagnoles sans avoir transité par celles mauritaniennes. Or, l'Espagne, non seulement refoule le bateau sur la Mauritanie (le port de Nouadhibou) mais elle y enferme avec ses propres forces de sécurité les migrants pendant 4 mois, pour gérer directement leur situation. Cette situation a illustré à quel point l'externalisation de la question migratoire aboutissait à une situation de souveraineté limitée dangereuse à terme pour ce pays où l'Etat reste une greffe qui n'a pas encore véritablement prise et où la question nationale reste toujours posée.<sup>5</sup> L'autre fait symbolique des risques de cet externalisation, fut l'épisode de l'opposition violente, au Mali, des populations aux policiers mauritaniens qui reconduisaient des migrants expulsés. Ces expulsions (11600 en 2006 et 7100 en 2007) ont été vécues comme une reproduction de celles qu'il y avait eu lors des conflits interethniques dans une région qui met en contact 2 systèmes géo-civilisationnels (l'arabo- berbère et le négro- africain) et multiplie des conflits qui n'en finissent pas. Le risque est donc grand d'aboutir à la réactivation de lignes de tensions sur une ligne de faille parmi les plus actives au monde comme l'illustrent les différents conflits de la Mauritanie au Darfour en passant par le Niger et le Mali.

C'est également dans ce contexte qu'est entrain d'être réformé l'ensemble du droit des étrangers. S'il est vrai que celui-ci est inadapté à la nouvelle réalité migratoire, en lui faisant prendre en charge essentiellement la menace de la migration irrégulière, il y a risque d'eupéaniser les enjeux migratoires mauritaniens, ignorant les réalités sahélo-sahariennes et les spécificités historico-sociales du pays. L'apparition du terrorisme dans ce pays qui en était préservé jusque là, tend à renforcer cette tendance.

Par ailleurs avec cette externalisation se sont multipliées les violations des droits humains avec multiplication de violences et expulsions de migrants réguliers et de réfugiés reconnus par le HCR, vols et rackets de la part des agents de l'Etat et détentions abusives, sur simple présomption, de migrants dans des conditions déplorables au point que les populations ont surnommé le centre de détention «Guantanamo» (6000 personnes y ont été détenues en 2006 et 3500 en 2007).<sup>6</sup> Mais au-delà de ces violations de droits humains, la Mauritanie perturbe son propre système socio-économique basé sur une large part sur l'immigration mais aussi sur l'émigration de ses propres réseaux commerçants dans ces mêmes pays d'où proviennent les migrants installés en Mauritanie.

### **«L'irrégularité» comme produit de la perception sécuritaire et de la standardisation des normes légales**

C'est paradoxalement la mise en conformité avec les standards légaux européens qui risque d'aboutir à des tensions entre réalités sociétales et cadre légal et générer ainsi des situations d'irrégularité. Les contrôles tels qu'ils s'effectuent actuellement sur «présomption de projet de migration clandestine» vers l'Europe créent des situations de perturbation dans le système socio-économique mauritanien. La vision dorénavant sécuritaire du migrant, mue par le souci de débusquer le «migrant clandestin», conduit à occulter la complexification des itinéraires et des statuts des migrants, le croisement entre circulation de travail, commerçante ou religieuse dans une région où les confréries jouent un rôle de lien social et géographique et de régulateur, le caractère mouvant et variable de ces statuts et le passage de l'un à l'autre y compris de candidat à l'émigration en Europe à celui de migrant installé en Mauritanie ou inversement. Cette vision strictement sécuritaire se prolonge jusque dans le caractère artificiel de construction de catégories pour classer la migration en «statuts distincts» : «transit»,

<sup>5</sup> Bensaâd Ali, 2006 (Dir) : «Mauritanie le devenir d'un Etat- charnière», N° spécial Mauritanie «Maghreb-Machrek» N° 189, 148 pages

<sup>6</sup> Rapport Amnesty International, 11 juillet 2008

«immigration de travail», «installation» derrière laquelle pointe surtout le besoin de cerner et d'identifier un mouvement spécifique de «transit» vers l'Europe.

L'irrégularité sur le plan formel est également générée par la nouvelle perception sécuritaire des circulations migratoires. La notion de «sans papiers», apparue récemment, traduit le passage d'une circulation traditionnelle avec tolérance à un durcissement sécuritaire et n'a pas la signification qu'on lui prête ailleurs, notamment en Europe.

En effet, la circulation étant libre pour la plupart des ressortissants d'Afrique de l'Ouest, il n'est pas besoin de papiers l'autorisant de même que la légalisation du séjour et du travail est très permissive. Cependant une partie importante des migrants continue à circuler, traditionnellement, sans se soucier de couvertures légales (ainsi être «sans papiers» signifie le plus souvent circuler sans les papiers d'identité ou le passeport du pays d'origine, papiers que beaucoup n'ont jamais établis) ou alors est victime de la corruption et de l'arbitraire qui trouvent une ressource supplémentaire dans le besoin de «mise en conformité» des migrants (par exemple, les agents de l'Etat «taxent» arbitrairement tout déplacement ou rackettent les migrants ou leur prennent leur argent sans leur établir leurs papiers etc.). En contre partie, les enjeux pour les migrants qui ont des projets de migration vers l'Europe est moins la conformité avec la légalité mauritanienne que l'obtention de «papiers au long cours», c'est-à-dire sénégalais ou maliens permettant d'aller au Maroc ou en Algérie pour espérer atteindre l'Europe ou des visas maghrébins voire européens autour desquels se développent effectivement tout un trafic qui n'est efficace, dans la réalité, que pour duper les aspirants à la migration.

## **Conclusion**

Indispensable et non conflictuelle, l'immigration en Mauritanie, bien que livrée à l'informel, est un élément sociétal majeur ayant une forte prégnance socio-spatiale et une place convenue et acceptée dans la société mauritanienne. Or l'eupéanisation des enjeux migratoires, ignorant les spécificités historico-sociales du pays et focalisée sur le seul souci d'identifier des mouvements irréguliers vers l'Europe, risque d'aboutir à une perturbation de son système socio-économique basé pour une large part sur l'immigration.

C'est paradoxalement la mise en conformité avec les standards légaux européens qui risque d'aboutir à des tensions entre réalités sociétales et cadre légal et générer ainsi des situations d'irrégularité artificielles. Et au-delà des tensions sociales générées et de leur probable prolongement géopolitique régional, l'internalisation d'enjeux migratoires externes risque d'aboutir d'abord à une situation de souveraineté limitée dangereuse à terme pour ce pays où l'Etat reste une greffe et surtout de perturber son propre système socio-économique basé sur une large part sur l'immigration dont la gestion par les modes de régulation traditionnels et informels a prouvé toute son efficacité.

## **Références principales**

Bensaâd Ali, 2006 (Dir) : «Mauritanie le devenir d'un Etat-charnière», N° spécial Mauritanie «Maghreb-Machrek» N° 189, 148 pages

Rapport Amnesty International, 11 juillet 2008.